

COMMUNE : GOUVILLE-SUR-MER
Membre de (1) : COUTANCES MER ET BOCAGE

Communes
de 1 000 habitants et plus
ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par David LAURENT	LAURENT David	LAURENT David
Liste conduite par David LAURENT	DUBOSCQ Pascale	DUBOSCQ Pascale
Liste conduite par David LAURENT	BOUTELOUP Jérôme	BOUTELOUP Jérôme
Liste conduite par David LAURENT	JUAN Sabine	JUAN Sabine
Liste conduite par David LAURENT	BOURGEOT Christophe	LEGRAS François
Liste conduite par David LAURENT	DUBOSCQ Simone	
Liste conduite par David LAURENT	LE ROUX Jacques	
Liste conduite par David LAURENT	FRANÇOIS Laëticia	
Liste conduite par David LAURENT	BURNEL Marius	
Liste conduite par David LAURENT	LEMBINE Brigitte	
Liste conduite par David LAURENT	GAILLET Jacky	
Liste conduite par David LAURENT	LEBEURRIER Pauline	
Liste conduite par David LAURENT	ELOI Jean-Jacques	
Liste conduite par David LAURENT	DEUTINE Catherine	
Liste conduite par David LAURENT	BIMEL Fabrice	
Liste conduite par David LAURENT	KIDVAL Ebedie	
Liste conduite par David LAURENT	BAZIN Hubert	
Liste conduite par David LAURENT	HACQVEBECCQ Maryline	
Liste conduite par David LAURENT	LEJOLIVET Yannick	
Liste conduite par David LAURENT	LECHEVALLIER Agathe	
Liste conduite par David LAURENT	EUDES Hippolyte	
Liste conduite par François LEGRAS	LEGRAS François	
Liste conduite par François LEGRAS	SEILLIER Laurence	
Liste conduite par François LEGRAS	DEBRAY Henri	
Liste conduite par François LEGRAS	VASSARD Stéphane	
Liste conduite par François LEGRAS	LEMENNAIS Christian	
Liste conduite par François LEGRAS	LECUIR Dany	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Gouville-sur-Mer, le 22 mars 2026



Le président

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Information de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.